

# Introduction

## Les panels de bénéficiaires de politiques d'emploi à la Dares : entre continuité et innovation

Christel Colin et Philippe Zamora \*

Les pouvoirs publics consacrent des moyens importants à la lutte contre le chômage, notamment au travers de dispositifs spécifiques d'aide à l'insertion, qu'il s'agisse de subventions à l'embauche, de stages de formation, de créations d'emplois dans le secteur public ou associatif. L'ampleur des moyens consacrés à ces dispositifs et les enjeux sociaux et économiques associés ont très vite induit une demande d'évaluation de leurs effets. Les panels de bénéficiaires de politiques de l'emploi mis en place au ministère du travail depuis les années 1990 constituent un des instruments d'évaluation de ces politiques. Les trois articles rassemblés dans ce numéro, qui s'appuient sur le *Panel 2008* de la Dares, illustrent bien les apports et limites de tels outils, leur richesse, leurs exigences méthodologiques.

### La genèse des panels de bénéficiaires de politiques de l'emploi

Dans les années 1990, une attention nouvelle s'est portée sur les trajectoires des chômeurs et des bénéficiaires de dispositifs publics d'aide à l'emploi (Fouquet *et al.*, 2003). Dans un contexte de maintien d'un chômage de masse, de montée du chômage de longue durée et de développement des politiques publiques visant à y remédier, le suivi des trajectoires et l'analyse des parcours des personnes en difficulté sur le marché du travail sont devenus de nouveaux objets d'intérêt, qui ont conduit le service statistique du ministère en charge du travail et de l'emploi à développer les outils d'observation et d'analyse longitudinaux. En 1990 a ainsi été lancé par le SES<sup>1</sup> le premier panel de suivi des bénéficiaires de politiques de l'emploi, inspiré en partie des ancêtres des enquêtes *Génération* du Céreq : « *La construction de données longitudinales à la Dares doit beaucoup au travail du Céreq [...]. Les enquêtes de cheminement reconstituant cinq ans plus tard les itinéraires post-scolaires des jeunes sortis du système éducatif ont ouvert la voie aux études longitudinales menées dans le champ des politiques d'emploi* » (Fouquet *et al.*, 2003).

#### Rappel :

Les jugements et opinions exprimés par les auteurs n'engagent qu'eux mêmes, et non les institutions auxquelles ils appartiennent, ni a fortiori l'Insee.

1. Service des études et de la statistique (SES), devenu en 1993 Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares).

\* Dares, Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

Les panels se sont ensuite poursuivis : deuxième panel dit panel « loi quinquennale » (visant à évaluer les dispositifs de la loi quinquennale sur l'emploi de décembre 1993) entre 1996 et 1998, troisième génération, en quatre vagues de 2002 à 2005, dite *Panel 2000*, avant le *Panel 2008*, en 2 vagues fin 2008 et fin 2009. Le premier article de ce dossier décrit de manière détaillée les caractéristiques du *Panel 2008*, la manière dont il s'inscrit dans cette lignée et les innovations qu'il a apportées (premier article d'Isabelle Benoteau et Véronique Rémy, dans ce numéro). En 2014 a débuté la collecte de la cinquième génération de panels, dite *Panel 2014* (cf. tableau).

La réédition périodique des panels a généralement résulté de la nécessité de s'adapter à l'évolution des dispositifs. Si les panels les plus anciens couvraient une large palette de mesures, incluant des contrats aidés dans le secteur marchand et dans le secteur non marchand, mais aussi des programmes de formation, voire d'accompagnement, le *Panel 2008* et le *Panel 2014* (en cours de collecte) se sont centrés sur les contrats aidés.

### **Un dispositif original avec un double objectif**

Dès la première édition de 1990, les panels de suivi des bénéficiaires de politiques d'emploi ont présenté un caractère singulier : ils visent à la fois un objectif descriptif – mesurer et décrire les trajectoires de bénéficiaires, les données administratives sur les dispositifs se limitant à une description des caractéristiques des bénéficiaires, des contrats et des employeurs, sans élément sur les parcours – et un objectif évaluatif – identifier l'effet propre du passage par ces dispositifs sur les trajectoires, sur la base d'une comparaison (indirecte) des trajectoires des bénéficiaires et de celles de personnes aux caractéristiques proches, éligibles aux dispositifs mais n'en ayant pas bénéficié. Il s'agit de reconstituer le mieux possible la situation contrefactuelle non observée dans laquelle le bénéficiaire ne serait pas passé par la mesure.

Ce double objectif, présent depuis vingt-cinq ans dans chaque génération de panel, fait l'originalité de ces enquêtes dans le paysage de la statistique publique. Novatrice dans les années 1990, cette double finalité s'est depuis étendue à d'autres opérations, notamment dans le cadre d'enquêtes auprès de demandeurs d'emploi bénéficiaires d'un accompagnement renforcé<sup>2</sup>.

Ce double objectif structure aussi la méthodologie des panels. D'une part, pour décrire précisément les trajectoires des bénéficiaires, il faut recueillir, sur une fenêtre temporelle d'observation suffisamment longue, des informations sur les situations (professionnelles notamment) à différentes dates, soit grâce à des calendriers d'activité rétrospectifs, qui font appel à la mémoire des personnes interrogées, soit en les interrogeant de manière répétée, à intervalles si possible réguliers. Les différentes générations de panel ont généralement combiné ces deux approches. D'autre part, pour estimer l'impact, l'effet propre, du passage par un dispositif sur la trajectoire, il faut s'appuyer sur la comparaison des trajectoires des bénéficiaires avec celles de « témoins », éligibles non bénéficiaires. Le choix de « bons » témoins est l'une des principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces panels. En effet, si des techniques économétriques plus ou

---

2. *Évaluation des expérimentations d'accompagnement renforcé des demandeurs d'emploi conduites par l'Unédic et l'ANPE en 2007, licenciés économiques bénéficiaires d'un contrat de sécurisation professionnelle (CSP), évaluation du marché d'accompagnement de jeunes diplômés demandeurs d'emploi par des opérateurs privés de placement, évaluation de la Garantie jeunes...*

moins poussées sont utilisées en aval, au moment des exploitations, la qualité de l'estimation de l'impact est en partie conditionnée à la qualité des témoins choisis, et donc à des choix réalisés très en amont de cette estimation.

Les panels constituent en outre une spécificité et une des productions structurantes du service statistique du ministère du travail, et notamment de sa sous-direction du suivi et de l'évaluation des politiques de l'emploi et de la formation professionnelle : du fait de leur histoire, de leur objet toujours d'actualité (évaluer les aides à l'emploi) et enfin, de l'implication d'un grand nombre de chargés d'études dans leur conception et leur exploitation.

## **Des questionnements qui se sont élargis**

Au fil des éditions, les panels se sont progressivement enrichis de nouvelles thématiques, avec trois objectifs : élargir le suivi des trajectoires (et l'analyse de l'impact du passage en mesure) à des dimensions non exclusivement professionnelles, mieux connaître le déroulement du passage en mesure, avec l'idée que les impacts sur les trajectoires ultérieures peuvent varier selon les modalités effectives de ce passage, et enfin mieux capter l'hétérogénéité inobservée afin d'améliorer l'appariement entre bénéficiaires et témoins.

Le thème d'intérêt central des panels a toujours été la trajectoire professionnelle. Pour la reconstituer, ils s'appuient à la fois sur des calendriers (généralement mensuels), retraçant à grands traits les situations sur le marché du travail (emploi/chômage/inactivité...), que ce soit pour décrire le parcours professionnel avant la première interrogation ou entre deux interrogations, et sur la description plus détaillée de certaines situations (par exemple, le dernier emploi avant l'épisode de chômage, le premier emploi après le contrat aidé...). Une des innovations du *Panel 2008* a été de mobiliser également les données administratives pour compléter les données d'enquête, notamment le fichier historique des demandeurs d'emploi de Pôle emploi. L'information sur les épisodes de chômage et sur les sorties de listes avec reprise d'emploi est ainsi plus précise (article d'Isabelle Benoteau, dans ce numéro). Au-delà de cette dimension professionnelle, depuis le *Panel 2000*, des questions sont également posées sur les conditions de vie à différents moments du parcours : situation familiale, logement, revenus... De telles questions, complétées par l'état de santé perçu, figurent également dans le *Panel 2008*, qui permet ainsi de mesurer l'évolution des conditions de vie des bénéficiaires (Benoteau, 2014 et article d'Isabelle Benoteau, dans ce numéro). Le *Panel 2014* reprend ces dimensions et comporte en outre des questions sur le bien-être subjectif et sur la confiance (dans les autres, dans l'avenir, dans les institutions) dont l'évolution pourra être mesurée. En effet, si les dispositifs de politique d'emploi visent en premier lieu à favoriser l'insertion professionnelle de leurs bénéficiaires, à court et moyen terme, leurs objectifs sont multiples<sup>3</sup> : éviter un trop grand éloignement du marché du travail et une perte de capital humain pendant une période de chômage, assurer un revenu, éviter la désocialisation etc. L'ajout de questions sur la situation financière, le bien-être subjectif... vise à pouvoir rendre compte des autres effets possibles des contrats aidés. Les bénéficiaires soulignent d'ailleurs souvent que le passage en contrat aidé leur a permis d'acquérir de

---

3. À ces objectifs microéconomiques, il faut bien sûr ajouter les objectifs macroéconomiques contra-cycliques, qui justifient un recours accru aux contrats aidés en période de chômage élevé, tout particulièrement pour les personnes les plus éloignées du marché du travail dont les difficultés sont accentuées en phase de mauvaise conjoncture.

l'expérience ou des compétences, de se sentir utile ou de reprendre confiance, ou encore d'améliorer leur situation financière (second article d'Isabelle Benoteau et Véronique Rémy, dans ce numéro).

Si les premiers travaux d'évaluation se sont souvent focalisés sur l'effet moyen du passage en dispositif sur la trajectoire, il est vite apparu qu'un même dispositif, par exemple un type de contrat aidé, pouvait recouvrir des réalités variées selon les conditions de déroulement du contrat. Dès lors, le recueil d'informations détaillées sur ce déroulement, ainsi que sur les canaux et motivations d'entrée en contrat aidé, est apparu nécessaire pour conduire une analyse différenciée selon la « qualité » du contrat afin par exemple d'en tirer des préconisations opérationnelles sur les modalités de mise en œuvre. Cette qualité du contrat recouvre sa durée, le temps de travail, le type d'employeur, le contenu du travail effectué, le fait d'avoir bénéficié d'une formation ou d'un accompagnement pendant le contrat... Le troisième article de ce dossier confirme que l'impact du passage en contrat aidé diffère par exemple selon sa durée et selon qu'il a été assorti d'un accompagnement ou d'une formation (article d'Isabelle Benoteau, dans ce numéro). Le deuxième montre également que les caractéristiques du contrat sont endogènes, au sens où elles dépendent du profil des bénéficiaires, et propose une typologie des contrats et des bénéficiaires (second article d'Isabelle Benoteau et Véronique Rémy, dans ce numéro).

Enfin, la quête des témoins idéaux a aussi conduit à vouloir sans cesse mieux capter l'hétérogénéité « inobservée » afin que les témoins et les bénéficiaires aient vraiment des caractéristiques les plus proches possible, condition nécessaire pour la qualité de l'évaluation d'impact.

### **Les panels en lien permanent avec l'évolution des techniques d'évaluation**

Les panels ont suivi de près l'évolution des techniques d'évaluation des politiques publiques. De façon résumée, ces méthodes se préoccupent de trouver les témoins les plus parfaits possibles aux bénéficiaires des programmes à évaluer. Cet objectif peut être approché en essayant de capturer au mieux les critères de choix qui président à l'entrée d'un demandeur d'emploi donné dans une mesure. Le fait d'entrer en contrat aidé dépend de caractéristiques sociodémographiques objectives, comme le sexe, l'âge, le niveau de formation, le parcours antérieur. Mais il se fonde aussi largement sur des facteurs humains et subjectifs, que les panels ont cherché à capter en intégrant, tout particulièrement à partir du *Panel 2008*, des questions sur la personnalité et sur la motivation : objectif de la recherche d'emploi, place du travail dans la vie, rapport aux études, freins à l'emploi comme l'état de santé, les problèmes de garde d'enfants ou de mobilité... (premier article d'Isabelle Benoteau et Véronique Rémy, dans ce numéro). Même s'il n'y a pas consensus sur la possibilité de réduire complètement l'hétérogénéité inobservée par de telles méthodes, les panels sont des sources particulièrement adaptées pour progresser dans ce domaine. Le *Panel 2014* a poursuivi cet enrichissement du questionnaire en vue d'une approche encore plus exhaustive de ces caractéristiques inobservables (bien-être subjectif, confiance dans l'avenir...).

Lors de la conception des panels 2008 et 2014, la Dares a bénéficié des conseils de plusieurs chercheurs spécialistes de l'évaluation des politiques publiques. À la suite du rapport d'expertise de Bruno Crépon et Thierry Kamionka de 2007, la méthodologie a

été profondément transformée. Jusqu'au troisième panel, les bénéficiaires étaient échantillonnés parmi les sortants ou les entrants des mesures évaluées à une date donnée. Les chercheurs du Crest ont préconisé que l'événement générateur de la population échantillonnée soit l'entrée en éligibilité, c'est-à-dire l'apparition dans le fichier des demandeurs d'emploi de Pôle emploi (ou de l'ANPE en 2008) – prescripteur principal des mesures évaluées<sup>4</sup>. Pour le *Panel 2008*, il a donc été décidé de retracer la trajectoire des bénéficiaires et des témoins à partir de leur inscription initiale à Pôle emploi. Les bénéficiaires et les témoins ont désormais été tirés dans le flux d'inscription à Pôle emploi et non dans le stock. Ces choix ont été reconduits pour le *Panel 2014*.

Les techniques d'évaluation d'impact ont dû être adaptées à cette nouvelle méthode d'échantillonnage : l'entrée en contrat aidé pouvant intervenir à différents moments de l'épisode de chômage du demandeur d'emploi et sur une période assez longue (deux ans pour le *Panel 2008*), il est plus difficile de définir les témoins pertinents que lorsque le dispositif débute à une date fixe pour tous. Le troisième article de ce dossier propose ainsi des évaluations d'impact du passage en contrat aidé dans un cadre dynamique, qui n'avaient pas encore été mises en œuvre sur données françaises (article d'Isabelle Benoteau, dans ce numéro). Elles permettent notamment d'estimer à quel moment de l'épisode de chômage il est optimal d'entrer en contrat aidé.

Pour l'observation des trajectoires, une des innovations du *Panel 2008* a été de combiner les données administratives et les données d'enquête : leur confrontation permet de mesurer précisément la durée passée en contrat aidé (et donc la durée du traitement), de préciser les situations sur le marché du travail et notamment les situations de chômage et de reprise d'emploi (*«l'appariement des données de l'enquête avec celles du fichier historique de l'ANPE permet d'identifier les épisodes d'emploi accompagnés d'une sortie des listes de demandeurs d'emploi»*, article d'Isabelle Benoteau, dans ce numéro). Le *Panel 2014* va plus loin, les concepteurs ayant travaillé à réduire la longueur des calendriers rétrospectifs. Essentiels pour capter toute la complexité des trajectoires des personnes en situation de précarité, ils posent en effet des questions méthodologiques importantes (éventuels biais de mémoire).

Malgré la mise en œuvre de techniques de plus en plus fines, les travaux menés sur les panels ont invariablement abouti aux résultats stylisés suivants : si les contrats aidés non marchands améliorent les conditions de vie, notamment du fait qu'ils procurent un revenu à court terme, après la sortie leurs bénéficiaires sont moins souvent un emploi que les demandeurs d'emploi qui n'en ont pas bénéficié. Les bénéficiaires de contrats aidés marchands sont quant à eux plus souvent en emploi à la fin de l'aide de l'État que s'ils n'en avaient pas bénéficié, ce qui tient dans la plupart des cas au fait qu'ils sont maintenus chez leur employeur. Ces constats généraux varient bien sûr selon le profil des bénéficiaires et suivant certaines caractéristiques des contrats telles que leur contenu en formation. Le commentaire d'Olivier Baguelin souligne à juste titre l'hétérogénéité de ces effets ainsi que les différences de logiques des contrats aidés marchands d'une part (subvention à l'embauche), non marchands d'autre part (placement en emploi

---

4. Ils avaient alors en tête que l'effet des mesures puisse être évalué à partir de techniques récentes reposant sur des modèles de transition à hétérogénéité observée (Abbring et Van den Berg, 2003). Ces modèles permettent d'évaluer comment la probabilité de retour à l'emploi est modifiée par le passage dans une mesure et tiennent compte d'effets fixes. Techniquement plus complexes à estimer, ils sont considérés à la fois comme plus réalistes et plus flexibles que des modèles en forme réduite classiques. D'autres méthodes ont finalement été mises en œuvre (article d'Isabelle Benoteau dans ce numéro).

temporaire). S'agit-il par ailleurs de résultats qu'il faut considérer comme définitivement acquis ou faut-il encore les interroger par le recours à de nouvelles techniques ?

### **Quel avenir pour les panels ?**

Le *Panel 2014*, qui vient d'être mis en place, vise à évaluer les contrats uniques d'insertion dans le secteur non marchand et les emplois d'avenir introduits au début de l'actuelle mandature. Le prochain panel est donc encore lointain. Néanmoins, il est sans doute utile d'avancer d'ores et déjà quelques idées qui pourront guider la conception de ce futur panel.

Les méthodes de construction de l'information statistique ont beaucoup changé ces dernières années. Elles reposent désormais de plus en plus sur une utilisation accrue des données administratives. Les avantages sont innombrables : coût réduit, exhaustivité, plus grande précision des informations recueillies, charge réduite sur les répondants. Les techniques statistiques ainsi que le cadre légal offrent un cadre sécurisé pour la mobilisation de fichiers statistiques différents et pour la reconstitution de trajectoires professionnelles.

Nous assistons donc à d'importantes mutations de la technologie statistique, dans lesquelles les panels de bénéficiaires devront s'inscrire. Les données statistiques issues des fichiers de données sociales (à terme recueillies par les déclarations sociales nominatives) ainsi que les fichiers issus de la gestion des demandeurs d'emploi permettront de remplacer en grande partie les calendriers rétrospectifs et déclaratifs de ces enquêtes. Il sera possible de ne collecter que les dimensions subjectives, sociales ou familiales au moyen d'enquêtes complémentaires courtes.

Il est vraisemblable que ces nouvelles techniques de collecte de l'information renouvelleront la capacité d'identifier l'effet causal des politiques d'emploi. Une des voies actuelles qu'emprunte l'évaluation des politiques publiques repose sur l'exploitation d'aléas naturels, légaux ou réglementaires qui exposent différemment aux mesures évaluées des publics a priori identiques ou très proches. Dans le cas des mesures nationales de droit commun comme les contrats aidés, ces aléas sont cependant relativement limités<sup>5</sup>. Il peut s'agir par exemple de disparités départementales ou de seuils entre publics d'âge proche ou de statuts légèrement différents. L'exploitation de ces aléas n'est possible que lorsque l'on dispose d'une puissance statistique importante. Ce n'est donc qu'à condition de pouvoir suivre exhaustivement ou au moins dans une proportion très importante les publics éligibles à ces mesures, que cette voie de recherche pourra se révéler possible et fructueuse. Sur ce point, comme dans d'autres, les idées sont bienvenues.

---

5. Et il n'est pas possible de mettre en œuvre des expérimentations randomisées sur l'accès aux contrats aidés, politique nationale de droit commun. En revanche, il serait possible d'évaluer par ce type de méthode l'effet de certaines dimensions des contrats aidés qui peuvent être modulées (par exemple le fait de préparer ou non la sortie, de délivrer une attestation de compétences, etc.).

### Cinq générations de panels de bénéficiaires de politiques d'emploi à la Dares

Nom	Dates des enquêtes	Dispositifs évalués	Principales caractéristiques méthodologiques
Panel 1990	4 interrogations en avril et novembre 1990, en avril et novembre 1991	7 mesures : contrat de qualification (CQ), stage d'initiation à la vie professionnelle (SIVP), contrat emploi solidarité (CES), travaux d'utilité collective (TUC), contrat de retour à l'emploi (CRE), actions d'insertion et de formation (AIF), stages du Fonds national de l'emploi pour les femmes isolées (FNEFI)	Enquêtes par voie postale Comparaison avec des témoins issus d'enquêtes différentes : panel « jeunes sortants » du Céreq auprès de jeunes sortis du système scolaire en 1989 (pour les mesures destinées aux jeunes) et panel « Chômeurs de longue durée » de l'ANPE de personnes entrés au 13 <sup>e</sup> mois de chômage en février 1990 (pour les mesures destinées aux adultes) Comparaison des taux d'emploi entre témoins et bénéficiaires aux mêmes dates sans contrôle des différences de caractéristiques
Panel « loi quinquennale »	3 interrogations fin 1996, fin 1997 et fin 1998 + une interrogation complémentaire fin 1999 des jeunes passés en contrat de qualification	Dispositifs créés ou modifiés par la loi quinquennale pour l'emploi de décembre 1993 : stages d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE), contrats emploi solidarité (CES) dans le secteur non marchand, contrat initiative emploi (CIE) dans le secteur marchand qui s'est substitué au contrat de retour à l'emploi (CRE) avant même le démarrage du panel, contrat de qualification (CQ)	Interrogation d'entrants en mesure Enquêtes par voie postale Comparaison avec des témoins issus de sources administratives différentes : enquête <i>Génération 92</i> du Céreq, fichier historique des demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE, sauf pour les CIE ; enquête simultanée de bénéficiaires de CIE et d'un échantillon de demandeurs d'emploi allocataires de l'Unédic Comparaison des taux d'emploi entre témoins et bénéficiaires aux mêmes dates avec correction de la sélection endogène (estimation d'une probabilité d'entrée en mesure)
Panel 2000	4 vagues d'enquête en 2002, 2003, 2004 et 2005	Contrat aidé dans le secteur marchand : contrat initiative emploi (CIE) Dispositifs de formation : stage d'insertion et de formation à l'emploi (SIFE), contrat de qualification, contrat d'apprentissage Contrats aidés dans le secteur non marchand : contrat emploi solidarité (CES), contrat emploi jeune (CEJ), contrat emploi consolidé (CEC) Dispositif d'accompagnement renforcé pour des jeunes : Trajet d'accès à l'emploi (TRACE)	Premier panel où les enquêtes sont menées à la fois auprès du groupe des bénéficiaires et auprès du groupe des témoins Selon les dispositifs : interrogation de sortants de mesures, d'entrants, de bénéficiaires encore en mesure Trois modes de collecte (téléphone, face à face et postal) Élargissement des thèmes et notamment du spectre des « informations susceptibles de rendre compte et d'expliquer le processus de l'insertion (circonstances d'entrée en mesure, qualité du passage en mesure) » / module sur les circonstances de non-entrée pour les témoins Pour certaines des mesures, interrogation couplée des entreprises ayant embauché par le biais des contrats aidés (CIE, contrats de qualification et d'apprentissage) Extensions régionales dans trois régions
Panel 2008	2 vagues d'enquête : novembre 2008-février 2009, novembre 2009-février 2010	Contrats aidés issus de la loi de cohésion sociale de 2005 : - dans le secteur marchand, contrat initiative emploi (CIE) et contrat insertion-revenu minimum d'activité (CI-RMA) - dans le secteur non marchand, contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) et contrat d'avenir (CAV)	Enquêtes par téléphone Tirage de l'échantillon (bénéficiaires et témoins) dans le flux des nouveaux inscrits à l'ANPE au 2 <sup>e</sup> trimestre 2005 ; bénéficiaires entrées en contrat aidé entre le 2 <sup>e</sup> trimestre 2005 et le 2 <sup>e</sup> trimestre 2007 Intégration de l'objectif évaluatif renforcée, depuis l'échantillonnage des témoins (tirés du fait d'une probabilité d'entrer en contrat aidé proche de celle des bénéficiaires) jusqu'à la conception du questionnaire (extension du questionnaire pour recueillir le maximum d'informations (état de santé, freins à l'emploi, parcours antérieur...) permettant d'apparier ex post les bénéficiaires et les témoins) Attention portée à l'hétérogénéité du « traitement » : analyses selon le délai avant l'entrée en contrat aidé, la durée du contrat, son contenu (accompagnement ou non, formation ou non...)
Panel 2014	Pour les contrats uniques d'insertion : 1 <sup>re</sup> cohorte interrogée en juin 2014 puis en décembre 2014, décembre 2015, décembre 2016, 2 <sup>e</sup> cohorte idem en décalant de 6 mois, etc. (4 interrogations de chaque cohorte) Pour les emplois d'avenir : 1 <sup>re</sup> enquête en juin 2014, réinterrogations en mars 2015, 2016, 2017, 2018	- Contrat unique d'insertion – contrat d'accompagnement dans l'emploi (CUI)-CAE, contrat aidé du secteur non marchand, créé en 2010 - Emploi d'avenir dans le secteur non marchand, emploi d'avenir dans le secteur marchand, créés fin 2012	Enquêtes par téléphone Multiplication du nombre d'interrogations pour limiter les biais de mémoire Ajout de nouvelles questions permettant de mieux capter l'hétérogénéité inobservée (sur les contraintes financières, la confiance...) et optimisation de la vague d'enquête à laquelle elles sont posées <i>Pour le Panel CUI :</i> Tirage de l'échantillon (bénéficiaires et témoins) dans le flux des nouveaux inscrits à Pôle emploi au 2 <sup>e</sup> semestre 2013 ; bénéficiaires entrés en contrat aidé entre octobre 2013 et septembre 2015 <i>Pour le panel Emplois d'avenir :</i> Constitution de différentes cohortes pour interroger rapidement les bénéficiaires après leur entrée en contrat aidé Tirage de l'échantillon (bénéficiaires et témoins) dans le stock de jeunes ayant eu un « contact actif » avec une mission locale entre octobre 2013 et mars 2014

---

## BIBLIOGRAPHIE

**Abbring J. et Van den Berg G. (2003)**, «The Nonparametric Identification of Treatment Effects in Duration Models », *Econometrica*, vol. 71, pp. 1491-1517.

**Aucouturier A.-L. (1994)**, « Panels et évaluation des politiques de l'emploi », *Cahier Travail et emploi*, Dares.

**Benoteau I. (2014)**, « Quelles évolutions des conditions de vie après un passage en contrat aidé ? », *Dares analyses* n° 70, Dares, septembre.

**Benoteau I., Le Minez S., Lequien L. et Rémy V. (2012)**, « Le Panel 2008 des bénéficiaires d'un contrat aidé et d'une population témoin : un outil d'évaluation de l'impact des contrats aidés sur la trajectoire professionnelle des demandeurs d'emploi », *Document d'études* n° 174, Dares, novembre.

**Crépon B. et Kamionka T (2007)**, *Expertise des fichiers du Panel 2000 des bénéficiaires des politiques de l'emploi de la DARES et orientations pour le futur*, Miméo, Crest.

**Charpail C., Klein T. et Zilberman S. (2005)**, « Évaluation des politiques d'emploi : la deuxième génération des panels de bénéficiaires », *Document d'études* n° 95, Dares, février.

**Even K. (2002)**, « Un outil rénové pour évaluer la politique de l'emploi et de la formation professionnelle : le panel des bénéficiaires », *Premières informations*, n° 33-1, Dares, août.

**Fouquet A., Even K., Charpail C., Bouygard F. et Canceill G. (2003)**, « Les études longitudinales à la Dares : suivi des chômeurs et de bénéficiaires de politiques d'emploi », 10<sup>e</sup> journées d'études Céreq-Lasmas-IDL, Caen, mai.

---